

Décision

Générale

colonial

Décision n° 681 accordant une permission à Mme Courbou

n° 681

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 juin 1949

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro
30 juin 1949

VISAS

Vull'ordonnances organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 235 en date du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vulla demande de permission en date du 11 juin 1949 formulée par l'intéressée

Vull'avis favorable du trésorier-payeur

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de seize jours à solde entière, pour en jouir à l'Arta, est accordée à Mme Courbou (Anne-Marie), aide-comptable auxiliaire de 3^e catégorie en service au Trésor. Art. 2.— La présente décision qui aura effet pour compter du 17 juin 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.